

## PROCES VERBAL COMITE SYNDICAL DU 31 JANVIER 2007

Délégués	66	En exercice	66	
Présents	34	Pouvoirs	2	Suffrages exprimés

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 25 janvier 2007, l'an deux mille sept et le 31 janvier 2007, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux s'est réuni à la suite de la convocation adressée le 26 janvier 2007.

### PRESENTS

BERTHIER Daniel - BEYDON Patrick - BOETTI Claudine - BOURCET Georges - BOURDAIS Luc - CADET André - CHARMETTE Dominique - CHAUVY Alain - CROS Pierre - CROUZET Jean-Noël - DEBARD Marie-Rose - FAURE Jean-Paul - FOUREZON André - GARNIER Gilles - HELMSTETTER Ernest - MARI JON Gérard - MERCIER Philip - PETREL Henri - PLANTIER Jean-Luc - REY Jean-Louis - REYNAUD Jean-Louis - REYNE André - RODARY Fernand - ROSTAIND Françoise - RUEL Christian - SABY Christophe - VIGNAL Jean-Paul - WOJCIESKO Raymonde.

### ABSENTS REPRESENTES

TERRAS Marie-Noëlle représentée par Pierre CROS  
GUIRON Sophie représentée par Monsieur FOUREZON

### ABSENTS non REPRESENTES

ALLIX Dominique - AUREL Marc - BOUET Alain - BRUN Patrick - CACHARD Roger - CHABAL Gilbert - CHANAL Marcel - COULOMB Michel - CUOQ Roger - DANEROL Bruno - DORNE Thierry - DUCCI M.Jean - ETTWILLER Catherine - FAURE Guy - FAURE Maurice - FAURE Philippe - FREYDIER Richard - JOUVE André - LOUIS Marie-Thérèse - MAISONNIAC Jean-Pierre - MARLIN Gilbert - MAZAT Laurice - MOULIN Michel - MOUNIER Michel - OTTAVI Roseline - REBOUL Daniel - REY Roger - RIFFARD Jean-Paul - ROCHETTE Bernard - SAINT LEGER Chantal - SOULAGEON Pierrette - TACONNET Robert - TILLET Nadine - VALLA Jean - VIALLE Lucien - VIGNE Gilles

### PRESENTS ES-QUALITE

François PONCE - Séverine CHABAL

### SECRETAIRE DE SEANCE

M. FOUREZON André, assisté de Mlle Séverine CHABAL

Pierre CROS, Président, ouvre la séance à 18h05. Il rappelle que lors de la réunion du mercredi 25 2007, seulement 29 délégués étaient présents. Le quorum (34 présents) n'ayant pas été atteint, le Comité Syndical ne pouvait pas délibérer valablement. En conséquence et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette séance a été renvoyée à ce jour mercredi 31 janvier 2007 et elle pourra donc délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

Il demande à Mademoiselle CHABAL de procéder à l'appel des délégués.

### 1. AVENANT N° 1 DECHETTERIE VERNOUX-EN-VIVARAIS Délibération N°01/2007

Suite à l'attribution du marché pour la construction d'une déchetterie à Vernoux-en-Vivarais à l'entreprise GERLAND ET FILS, l'acte d'engagement a été approuvé en date du 12/10/06 par les deux parties. L'avenant n°1 a pour objet la modification d'identité bancaire, il convient de soumettre ces nouvelles coordonnées pour approbation.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant N°1.

**2. AVENANT N° 2 DECHETTERIE VERNOUX-EN-VIVARAIS** Délibération N°02/2007

Suite à l'acte d'engagement approuvé en date du 12/10/2006, l'avenant n°2 modifie le montant des travaux soit : 220 782,42 € HT soit un devis supplémentaire de l'entreprise Gerland de 8108,00 HT. Ces travaux supplémentaires sont le fait de la demande de Monsieur Didier FREY (inspecteur des installations classées – DDAF) qui a exigé l'inversion des pentes des circulations des véhicules pour passer les eaux de ruissellement dans le séparateur d'hydrocarbure.

Monsieur RODARY demande si cette dépense supplémentaire est subventionnée.

Monsieur PONCE répond que le montant subventionnable est plafonné à 160 000.000 €, de ce fait cette dépense supplémentaire ne sera pas subventionnée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant N° 2.

**3. COMPTE ADMINISTRATIF 2006 – BUDGET GENERAL** Délibération N°03/2007

Monsieur le Vice-Président demande à Madame ROBERT (trésorière) de présenter le Compte Administratif 2006 .

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de gestion	1 475 146.26	1 512 793. 87	296 122.10	285 595.58
Résultat reporté		85 873.69		16 624.02
<b>TOTAL</b>	<b>1 475 146.26</b>	<b>1 598 667.56</b>	<b>296 122.10</b>	<b>302 219.60</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>		<b>123 521.30</b>		<b>6097.50</b>
Reste à réaliser			257 850.00	281 760.00

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte administratif 2006 comme défini ci-dessus
- D'approuver l'affectation des résultats de la façon suivante :
  - Fonctionnement : excédent reporté de 123 521.30 € au compte 002
  - Investissement : excédent reporté de 6 097.50 € au compte 001

**4. COMPTE ADMINISTRATIF 2006 – BUDGET ANNEXE** Délibération N°04/2007

Monsieur le Vice-Président demande à Madame ROBERT (trésorière) de présenter le Compte Administratif 2006 .

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de gestion	374 224.29	387 970.18	99 024.27	100 968.57
Résultat reporté		28 851.80		8 834.49
<b>TOTAL</b>	<b>374 224.29</b>	<b>416 821.98</b>	<b>99 024.27</b>	<b>109 803.06</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>		<b>42 597.69</b>		<b>10 778.79</b>

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte administratif 2006 comme défini ci-dessus

- D'approuver l'affectation des résultats de la façon suivante :
  - Fonctionnement : excédent reporté de 42 597.69 € au compte 002
  - Investissement : excédent reporté de 10 778.79 € au compte 001

**5. COMPTE DE GESTION 2006 – BUDGET GENERAL**

---

Madame ROBERT précise que le compte de gestion correspond au Compte Administratif.

**6. COMPTE DE GESTION 2006 – BUDGET ANNEXE**

---

Madame ROBERT précise que le compte de gestion correspond au Compte Administratif.

**7. BUDGET PRIMITIF 2007- BUDGET GENERAL**

Délibération N°05/2007

Monsieur le Président rappelle les orientations budgétaires définies en décembre 2006 et précise que la participation du SYTRAD augmente de 57.37% ce qui représente une hausse de 51 528.19 € pour notre budget de fonctionnement. Considérant que cette hausse n'est pas tolérable et démontre encore une fois que le SYTRAD pénalise les zones rurales qui ont des frais de collecte et de transport les plus élevés, à titre d'exemple le passage de la population compte double à la population DGF a provoqué chez nous une augmentation de 19.98% de la participation alors que pour les zones urbaines comme Valence Major, l'augmentation a été de 0.88%. Quant à la nouvelle participation 2007, elle représente chez nous 57.37% de hausse, cumulé avec 2006 l'évolution de la participation s'élève à 88.82% ce qui représente 4.46% d'augmentation du produit attendu de la TEOM qui se rajoute à l'augmentation logique du fonctionnement du SICTOMSED qui est de 2.87%. Cette augmentation étant intolérable, je refuse de l'inscrire à notre budget. Par ailleurs nous envoyons un courrier à Monsieur le Préfet pour lui préciser notre opposition.

Madame DEBARD demande si l'on pourrait avoir une entrevue avec Monsieur le Préfet pour lui présenter notre mécontentement concernant les fortes augmentations du SYTRAD.

☒ Fonctionnement Dépenses :

- o Mise en Centre de Stockage des Déchets Ultimes des ordures ménagères :

	2006	2007
SYTRAD	CSDU : 60.00 € HT/Tonne TGAP : 7.50 € HT/Tonne	CSDU : 62.00 € HT/Tonne TGAP : 8.10 € HT/Tonne

- o Augmentation du prix de mise en Centre de Stockage des Déchets Ultimes des DI B,
- o Augmentation des salaires :
  - Assurance DEXI A/SOFCAP
  - Déchetterie de Vernoux

- Augmentation de la valeur du point, des indices et des charges salariales et patronales,
- Validation de services : paiement des retenues rétroactives CNRACL pour 4 agents titulaires : + 14 000.00 €
- o Augmentation des amortissements pour le Budget Général: + 15 000.00 € (camions, conteneurs, dalles, informatique ...),
- o Novergie : 55 000.00 €.

⊗ Fonctionnement recettes :

- o Pour équilibrer le budget fonctionnement Monsieur le Président propose un produit attendu de 1 252 128.70 € soit une augmentation de 7.33 % par rapport au produit encaissé en 2006. Monsieur le Président précise que l'augmentation de la participation du SYTRAD représente 4.46% soit 51 528.19 € et celle du fonctionnement du SICTOMSED 2.87% soit 33 993.35 €.
- o La redevance spéciale suit l'évolution du produit attendu de la TEOM

⊗ Investissement dépenses

- o Outillages divers : 3 800.00 €
- o 100 Conteneurs : 13 800.00 €
- o 80 Dalles : 14 100.00 €
- o Conteneurs collecte sélective : 5 800.00 €
- o Bacs de rétention : 600.00 €
- o Compacteur : 50 000.00 €
- o Bennes : 49 700.00 €
- o Aménagement des PAV : 10 000.00 €
- o Report déchetterie Vernoux

⊗ Investissement recettes

- o Report subventions + emprunt déchetterie Vernoux
- o Emprunt pour compacteur, bennes, caissons : 44 892.50 €

Monsieur le Président donne la parole à Mademoiselle CHABAL qui présente le Budget Primitif 2007.

Monsieur RODARY demande des précisions sur le chapitre 74 (fonctionnement recettes).

Mademoiselle CHABAL répond que :

- L'article 74718 : 12 300.00 € correspond au remboursement de 90% du salaire brut du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (aide versée par l'Etat).

- L'article 7473 : 900.00 € correspond à la subvention de 50% du Conseil Général pour le Journal du Tri.
- L'article 7475 : 262 100.00 € correspond à la participation de la Communauté de Communes des Boutières.
- L'article 7478 : 20 000.00 € correspond à l'aide versée par Eco-Emballages pour le tri des déchets ménagers.
- L'article 7488 : 7 500.00 € correspond à la péréquation des transports versée par le SYTRAD.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter le Budget Primitif - Budget Général 2007 tel qu'il a été présenté.

## 8. BUDGET PRIMITIF 2007 - BUDGET ANNEXE

Délibération N°06/2007

Monsieur le Président donne la parole à Mademoiselle CHABAL qui présente le Budget Primitif 2007.

Monsieur BEYDON demande comment se calcule la répartition entre le Budget Général et Budget Annexe.

Monsieur PONCE répond que des clés de répartitions ont été définies en fonction de l'utilisation des matériels. Par exemple, la répartition du pont bascule est calculée en fonction du nombre de pesées, le compacteur par rapport au nombre d'heures de travail, ....

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter le Budget Primitif - Budget Annexe 2007 tel qu'il a été présenté.

## 9. TAUX DE LA TEOM

Délibération N°07/2007

Monsieur le Président rappelle que depuis le 01/01/2005, nous devons voter un taux de TEOM et non plus le produit attendu. Compte tenu que nous ne connaissons pas à ce jour les bases des valeurs locatives Monsieur le Président propose que le taux de la TEOM applicable aux communes adhérentes au SICTOMSED soit calculé de la manière suivante :

Besoin du SICTOMSED : 1 252 128.70 € (Produit attendu de la TEOM + Participation de  
la ou les Communauté(s) de communes)

---

Valeurs locatives totales

Madame DEBARD demande le pourcentage d'augmentation du produit attendu de la TEOM.

Monsieur le Président répond que l'évolution du produit attendu est de 7.33% (augmentation du SYTRAD : 4.42%, besoin du SICTOMSED : 2.91%).

Le Comité Syndical , après en avoir entendu Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le mode de calcul de la TEOM, à savoir :

Besoin du SICTOMSED : 1 252 128.70 € (Produit attendu de la TEOM + Participation de  
la ou les Communauté(s) de communes)

---

Valeurs locatives totales

- De ce fait le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sera chiffré lorsque les services des impôts nous auront transmis les bases 2007.

## 10. EMPRUNTS 2007 – BUDGET GENERAL

Délibération N°08/2007

Monsieur le Président explique que pour équilibrer le budget d'investissement, il est prévu un emprunt d'un montant de 44 892.50 €. Cet emprunt sera réalisé pour :

- o Compacteur, bennes, caissons...

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à effectuer un emprunt d'un montant maximum de 44 892.50 € auprès de l'Etablissement financier qui pratiquera les meilleures conditions.

## 11. EMPRUNTS 2007 – BUDGET ANNEXE

Délibération N°09/2007

Monsieur le Président explique que pour équilibrer le budget d'investissement, il est prévu un emprunt d'un montant de 47 321.21 €. Cet emprunt sera réalisé pour l'achat des bennes et du compacteur.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à effectuer un emprunt d'un montant maximum de 47 321.21 € auprès de l'Etablissement financier qui pratiquera les meilleures conditions.

## 12. LIGNE DE TRESORERIE 2007

Délibération N°10/2007

La ligne de trésorerie actuellement en place se termine le 27/03/2007, il convient de prévoir le renouvellement de cette ligne de trésorerie à hauteur de 150 000.00 € pour l'année 2007.

- Etablissement financier : Caisse d'Epargne LDA
- Taux : T4M + 0.10 %
- Commission d'engagement : 75.00 €/prélevée une seule fois
- Commission de non utilisation : néant
- Commission de mouvement : néant
- Durée : 12 mois

Monsieur le Président précise que la ligne de trésorerie n'a pas été utilisée depuis la mise en place de la TEOM (2003).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte le renouvellement de la ligne de trésorerie à hauteur de 150 000.00 € à compter du 28/03/2007.

Monsieur le Président présente les nouveaux tarifs de la redevance spéciale à compter du 01 janvier 2007.

REDEVANCE SPECIALE 2007

	Pour mémoire Tarifs 2006 TTC en euros	TARIFS 2007 TTC en euros
Communes - bâtiments publics communaux	Forfait 1.82 €/habitant	Forfait 1.95 €/habitant
Perception (locaux administratifs)	Forfait Le Cheylard : 543.90 € St Martin de Valamas : 312.87 € Vernoux : 413.36 €	Forfait Le Cheylard : 583.71 €
La Poste	Forfait Le Cheylard : 913.75 € St Martin de Valamas : 462.06 € Vernoux : 513.86 €	Forfait Le Cheylard : 980.64 € St Martin de Valamas : 495.88 € Vernoux : 551.47 €
Hôpitaux (calcul basé sur 88% d'occupation des lits - 800 grammes de déchets par jour)	(Nombre de lits * 88%)*365 jours * 800 gr* 206.16 €/tonne	(Nombre de lits * 88%)*365 jours * 800 gr* 221.25 €/tonne
Collège/Lycée (calcul basé sur le nombre de demi-pensionnaire - 400 grammes de déchets par jour - 160 jours d'école par an)	Nombre de demi-pensionnaire *160 jours * 400 gr* 206.16 €/tonne	Nombre de demi-pensionnaire *160 jours * 400 gr* 221.25 €/tonne
Campings publics et privés (calcul basé sur le nombre d'emplacement - 1.2 kg de déchets par jour/emplacement - 60 jours d'ouverture)	Nombre d'emplacement *1.2 kg * 60 jours * 206.16 €/tonne	Nombre d'emplacement *1.2 kg * 60 jours * 221.25 €/tonne
Collecte des bennes	49.96 €/heure	51.05 €/heure
Location des bennes	85.84 €/mois	85.84 €/mois
Mise en décharge inertes en classe 3	4.60 € / tonne	4.60 € / tonne
Tarif horaire MO		26.91 € / heure

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'appliquer les nouveaux tarifs de la redevance spéciale à compter du 01 janvier 2007

Monsieur le Président présente les nouveaux tarifs de la redevance spéciale à compter du 01 janvier 2007.

	TARIFS 2006 en €/HT	TARIFS 2007 EN €/HT
Collecte des bennes	46.12 €/heure	47.13 €/heure
Conditionnement, transport et mise en décharge des déchets industriels banals compris TGAP à 7,50 jusqu'au 30/06/07	129.20 €/Tonne	131.50 €/Tonne
Conditionnement, transport et mise en décharge des déchets industriels banals compris TGAP à 8,10 à partir du 01/07/07	129.20 €/Tonne	132.10 €/Tonne
Collecte et traitement de DIB assimilés OM collectés avec les OM avec TGAP à 7,50 jusqu'au 30/06/07	179.11 €/Tonne	183.09 €/Tonne
Collecte et traitement de DIB assimilés OM collectés avec les OM avec TGAP à 8,10 à partir du 01/07/07	179.11 €/Tonne	183.69 €/Tonne
Prétraitement et manutention DECHETS INDUSTRIELS BANALS	22.00 €/Tonne	22.38 €/Tonne
Prétraitement et manutention CARTON	31.07 €/Tonne	31.63 €/Tonne
Prétraitement, manutention, transport et traitement BOIS ou végétaux	15.00 €/Tonne	15.06 €/Tonne
Traitement Classe 3	Prix de revient au M3 : 5.78 € Prix de revient à la tonne pour 1.5T/M3 : 3.85 €	Prix de revient au M3 : 4.15 € Prix de revient à la tonne pour 1.5T/M3 : 3.85 €
Transport au voyage pour Chatuzange	371.04 €/Voyage	379.12 €/Voyage
Transport DIB	28.13 €/Tonne	28.74 €/Tonne
Transport Carton	40.63 €/Tonne	41.52 €/Tonne
Mise en décharge DIB TGAP comprise à 7.50 jusqu'au 30/06/07	76.50 €/Tonne	78.50 €/Tonne
Mise en décharge DIB TGAP comprise à 8.10 à partir du 01/07/07	76.50 €/Tonne	79.10 €/Tonne
Tarif horaire MO		26,91 € / heure
Lavage désinfection des bennes	25,00 € / rotation	25,00 € / rotation

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'appliquer les nouveaux tarifs de la redevance spéciale à compter du 01 janvier 2007.

Monsieur le Président présente les tarifs concernant la location des bennes et des caissons.

	Tarif 2006 HT en Euros	Tarif 2007 HT en Euros
Location mensuelle bennes	68.03 €/Mois	68.54€/Mois
Location mensuelle bennes bâchées	94.91 €/Mois	95.65 €/Mois
Location des caissons de compaction		112,00 € / mois

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'appliquer les nouveaux tarifs à compter du 01 janvier 2007.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 19h15

Le Secrétaire de séance  
André FOUREZON

Le Président du SICTOMSED  
Pierre CROS